

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE



الجزائرية للمياه

EPIC. ALGÉRIENNE DES EAUX

Siège Social : Zone Industrielle de Oued Smar

Tel (Std) : + 213 (0) 23 93 00 37/ + 213 93 00 10

Site web : www.ade.dz

NIF (000 116 001 716 488)

Relance de l'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES
MINIMALES N°22/2024

(Lot N°01 et lot N°02)

La relance après l'annulation de l'attribution provisoire du marché du lot N°01 et l'infructuosité du lot N°02

L'Algérienne des Eaux agissant en qualité de Maître d'Ouvrage Délégué par le Ministère de L'Hydraulique, relance un Appel d'Offres National Ouvert avec Exigence de Capacités Minimales portant sur les travaux d'Alimentation en eau potable des communes de Souk Ahras, Mechrouha et Ouled Driss à partir du Barrage Djedra (wilaya de Souk Ahras) :

- LOT N°01 : Réalisation d'une station de traitement d'eau potable d'une capacité de production de 33 000 m³/j.
- LOT N°02 : Réalisation du transfert d'eau vers la commune d'Ouled Driss (Conduites, réservoirs, stations de pompage et système télégestion).

CONDITIONS D'ELIGIBILITE : Ne peuvent soumissionner pour cet Appel d'Offres que les entreprises et les Groupements d'entreprises remplissant les conditions suivantes :

Lot n°01 : réalisation d'une station de traitement d'eau potable d'une capacité de production de 33 000 m³/j.

Entreprise seule :

Capacité professionnelle : Disposer d'un certificat de qualification et de classification professionnelle en cours de validité à la date d'ouverture des plis de catégorie VIII ou plus, dans le domaine en hydraulique, codes 34.708 et 34.709 et 34.404.3.

Capacité technique : L'entreprise doit avoir réalisé, durant les quinze (15) dernières années précédant la date de dépôt de l'offre appuyée par des attestations de bonne exécution délivrées par le maître d'ouvrage :

- Une (01) station de traitement d'eau potable, ou de dessalement ou déminéralisation d'une capacité égale ou supérieur à Quinze mille (15.000) m³/j, ou d'une station de d'épuration des eaux usées de capacité égale ou supérieur à Quinze mille (15.000) m³/j
- Et Une station de pompage ou de relevage ou de reprise d'une capacité égale ou supérieur à 70 l/s.
- Et Un (01) réservoir de capacités supérieure ou égale à 1000 m³.

Capacité financière : Disposer un chiffre d'affaires annuel moyen total égal ou supérieur à 600 000 000,00 DA, les années considérées pour calculer le chiffre d'affaire moyen sont les trois années ayant le meilleur chiffre d'affaire et ce étalé sur les cinq (05) années 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022.

Groupement d'entreprises :

Capacité professionnelle :

Pour le Chef de file : Disposer d'un certificat de qualification et de classification professionnelle en cours de validité à la date d'ouverture des plis de catégorie VIII ou plus, dans le domaine en hydraulique, codes 34.708 ;

Pour les entreprises membres du Groupement : Chaque membre du groupement, doit disposer d'un certificat de qualification et de classification professionnelle en cours de validité à la date d'ouverture des plis de catégorie VII ou plus, dans le domaine en hydraulique, codes 34.404.3 et 34.709 ;

Capacité technique :

Pour le Chef de file : L'entreprise doit avoir réalisé, durant les quinze (15) dernières années précédant la date de dépôt de l'offre appuyée par des attestations de bonne exécution délivrées par le maître d'ouvrage.

- Une (01) station de traitement d'eau potable, ou de dessalement ou déminéralisation d'une capacité égale ou supérieure à Quinze mille (15.000) m³/j, ou d'une station de dépuración des eaux usées de capacité égale ou supérieure à Quinze mille (15.000) m³/j.

Pour les entreprises membres du Groupement : L'entreprise membre du groupement, doit avoir réalisé, durant les quinze (15) dernières années précédant la date de dépôt de l'offre appuyée par des attestations de bonne exécution délivrées par le maître d'ouvrage :

- Une station de pompage, ou une station de reprise ou une station de relevage d'un débit supérieur ou égal à 70 l/s ;
- Et Un (01) réservoir de capacité supérieure ou égale à 1000 m³ ;

Capacité financière du groupement : Le groupement d'entreprises doit avoir un chiffre d'affaires annuel moyen total égal ou supérieur à 600 000 000,00 DA.

Ce chiffre d'affaires moyen total est le cumul des chiffres d'affaires moyens des entreprises composant le groupement, les années considérées pour calculer le chiffre d'affaire moyen sont les trois années ayant le meilleur chiffre d'affaire et ce étalé sur les cinq (05) années 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022.

LOT N°02 : réalisation du transfert d'eau vers les communes d'Ouled Driss .

Entreprise seule :

Capacité professionnelle : Disposer d'un certificat de qualification et de classification professionnelle en cours de validité à la date d'ouverture des plis de catégorie VII ou plus, dans le domaine en hydraulique, **codes 34.703, 34.709 et 34.404.3 ;**

Capacité technique : L'entreprise doit avoir réalisé, durant les quinze (15) dernières années précédant la date de dépôt de l'offre appuyée par des attestations de bonne exécution délivrées par le maître d'ouvrage.

- Un projet de pose de conduites (diamètre minimal Ø 200 mm tous types de matériaux confondus) d'une Longueur minimale de 05 km cumulé sur un seul projet.
- Et Une station de pompage ou de relevage ou de reprise d'un débit supérieur ou égal à 50 l/s,
- Et un (01) réservoir de capacité supérieure ou égale à 500 m³ ;

Capacité financière : Disposer un chiffre d'affaires annuel moyen total égal ou supérieur à 500 000 000,00 DA, les années considérées pour calculer le chiffre d'affaire moyen sont les trois années ayant le meilleur chiffre d'affaire et ce étalé sur les 05 années 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022.

Groupement d'entreprises :

Capacité professionnelle :

Pour le Chef de file : Disposer d'un certificat de qualification et de classification professionnelle en cours de validité à la date d'ouverture des plis de catégorie VII ou plus, dans le domaine en hydraulique, **codes 34.703, 34.709;**

Pour les entreprises membres du Groupement : Chaque membre du groupement, doit disposer d'un certificat de qualification et de classification professionnelle en cours de validité à la date d'ouverture des plis de catégorie VI ou plus, dans le domaine en hydraulique, **code 34.404.3.**

Capacité technique :

Pour le Chef de file : L'entreprise doit avoir réalisé, durant les quinze (15) dernières années précédant la date de dépôt de l'offre appuyée par des attestations de bonne exécution délivrées par le maître d'ouvrage :

- Un projet de pose de conduites (diamètre minimale Ø 200 mm tous types de matériaux confondus) d'une Longueur minimale de 05 km cumulé sur un seul projet.
- Et Une station de pompage ou de relevage ou de reprise d'un débit supérieur ou égal à 50 l/s.

Pour les entreprises membres du Groupement : L'entreprise membre du groupement, doit avoir réalisé, durant les quinze (15) dernières années précédant la date de dépôt de l'offre appuyée par des attestations de bonne exécution délivrées par le maître d'ouvrage.

- Un (01) réservoir de capacité supérieure ou égale à 500 m³.

Capacité financière du groupement : Le groupement d'entreprises doit avoir un chiffre d'affaires annuel moyen total égal ou supérieur à 500 000 000,00 DA,

Le chiffre d'affaires moyen total est le cumul des chiffres d'affaires moyens des entreprises composant le groupement, les années considérées pour calculer le chiffre d'affaire moyen sont les trois années ayant le meilleur chiffre d'affaire et ce étalé sur les cinq (05) années 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022.

Retrait du cahier des charges : Le cahier des charges doit être retiré par le candidat ou le soumissionnaire ou leurs représentants désignés à cet effet. Dans le cas d'un groupement momentané d'entreprises, le cahier des charges doit être retiré par le mandataire ou son représentant désigné à cet effet, sauf stipulation contraire dans la convention de groupement, auprès du Bureau des Marchés de l'Algérienne des Eaux (ADE) à l'adresse suivante :

**Algérienne des Eaux
Zone industrielle d'Oued Smar Alger**

Contre paiement d'une somme non remboursable de quarante mille (40.000 DA) au compte N°00.300.649.000.099.330.082 - Agence BADR Kouba 649 - site 38, rue Mohamed Rabia Kouba, Alger.

Documents constituant l'offre : Les soumissionnaires doivent présenter trois (03) offres distinctes en trois exemplaires (originales et deux copies) comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière. Sous trois plis séparés, et ce comme suit :

Dossier de candidature : Une déclaration de candidature, Bilans financiers des années (2018, 2019, 2020, 2021 et 2022), statut de l'entreprise.....

Offre technique : La déclaration à souscrire, caution de soumission, mémoire technique et le cahier des charges.....

Offre financière : La lettre de soumission, le bordereau des prix unitaires, le détail quantitatif et estimatif, la décomposition du prix global et forfaitaire...

NB/ Se référer à l'article 13 de l'instruction aux soumissionnaires pour la liste détaillée des documents exigés.

Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention suivante :

EPIC. Algérienne des Eaux (ADE)

Route de MEFTAH, Zone industrielle d'OUED SMAR - ALGER

Relance de l'Appel d'Offres National ouvert avec exigence de capacités minimales N°22/2024

Travaux d'Alimentation en eau potable des communes de souk Ahras et Mechrouha et Ouled Driss à partir du Barrage Djedra (wilaya de Souk Ahras)

Lot

-A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres-

La durée de préparation des offres est fixée de **trente (30) jours** à compter de la première parution du Présent avis d'appel d'offres sur les quotidiens nationaux ou le BOMOP ou la presse électronique.

La date de dépôt des offres correspond au dernier jour de la durée de préparation des offres avant 13h00.

L'ouverture des dossiers de candidature, plis techniques et financiers se tiendra en séance publique, à la même adresse, le jour même de la date de dépôt des offres à 14 heures si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une période égale quatre-vingt-dix (90) jours augmenté de la durée de préparation des offres.